

Lettre du 22 septembre 2022

Agence de l'Enseignement du Français à l'Étranger (AEFE) : Mouvement 2023

Indépendance et Direction - FO a été reçu fin août à sa demande en audience par le responsable ressources humaines en charge du recrutement des personnels de direction. Lors de cette audience s'il nous a été précisé qu'il n'y aurait pas de modification majeure de prévue dans les critères de recrutement, néanmoins quelques précisions et nouveautés nous ont été apportées :

Tout d'abord, pour la première fois cette année a été mis en place un « webinaire » le 14 septembre destiné aux collègues désirant candidater.

« Webinaire » destiné à leur fournir des informations sur la gouvernance de l'AEFE et plus spécifiquement sur le rôle des personnels de direction. Une inscription au préalable des candidats sera nécessaire pour pouvoir y participer. Autre information qui nous a été donnée et que nous approuvons est la décision de l'AEFE de maintenir la commission consultative paritaire de recrutement (CCPC), cette commission devant se dérouler le 23 février 2023. Il nous a été rappelé qu'il est impérativement nécessaire pour les personnels de direction de rester en poste cinq ans (3+1+1) s'il souhaite pouvoir postuler pour une deuxième mission. De même, il nous a été précisé qu'il n'y aura toujours pas de deuxième mission en tant qu'adjoint pour les actuels adjoints mais qu'à condition d'avoir été au bout de leur première mission et d'avoir donné satisfaction ceux-ci seront prioritaires pour obtenir un poste de chef dans un établissement du réseau (pour rappel ce fut le cas pour 10 d'entre eux lors du dernier mouvement). De plus, autre nouveauté à partir de cette année est la constitution d'un « vivier » de collègues volontaires ayant terminé leur deuxième mission et désirant poursuivre une troisième mission.

Possibilité pourrait leur être offerte jusqu'à fin août de partir sur un poste où les caractéristiques nécessiteraient leurs expertises et leurs connaissances reconnues dans le réseau. Il convient aussi de rappeler que si l'AEFE fera son possible pour satisfaire au mieux les collègues lors de leur réintégration aucune garantie ne peut être fournie pour des collègues actuellement sur des postes en 4^{ème} catégorie exceptionnelle ou en 4^{ème} catégorie pour un retour en France dans un établissement de même catégorie. Concernant le mouvement 2023 il s'agira d'un mouvement où très peu de postes seront disponibles (un peu plus de 40) et où seulement 1 poste de chef en 4^{ème} catégorie sera proposé. Si l'expérience acquise à l'étranger ne sera plus aussi importante que par le passé les compétences linguistiques seront un élément décisif pour de nombreux postes. Comme par le passé l'AEFE affectera davantage les collègues actuellement en France sur des établissements à gestion directe (EGD) dont le fonctionnement ressemble beaucoup à celui en vigueur en France, néanmoins des compétences linguistiques permettent souvent à l'AEFE d'affecter les candidats sur des établissements conventionnés ou partenaires.

Pour toutes demandes d'informations complémentaires et pour le suivi de votre candidature, n'hésitez pas à contacter le responsable du secteur pascazier@orange.fr

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 : VOTEZ POUR Indépendance et Direction !

Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :

[ADHÉRER à ID-FO](#)